

**DPAE1**

Affaire suivie par :  
Isabelle DROUANT  
Véronique BRENOT  
Tél : 03.81.65.47.04  
Tél : 03.81.65.49.25  
Mél : ce.dpae1@ac-besancon.fr

10 rue de la Convention  
25030 Besançon cedex

Besançon, le 30 janvier 2023

La Rectrice

A

Madame la Présidente de l'Université  
de Franche-Comté  
Monsieur le Président de la COMUE  
Madame et Messieurs les Inspecteurs d'académie,  
directeurs académiques des services de l'éducation  
nationale  
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du  
second degré  
Monsieur le Directeur de l'U.T.B.M.  
Madame la Directrice du C.R.O.U.S. de Bourgogne  
Franche Comté  
Monsieur le Directeur de l'E.N.S.M.M. de Besançon  
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO  
Monsieur le Directeur du Canopé de l'académie de  
Besançon  
Monsieur le Délégué régional de l'ONISEP  
Madame la Directrice régionale de la jeunesse, des  
sports et de la cohésion sociale  
Mesdames et Messieurs les directeurs de service du  
Rectorat  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Techniques

**Objet :** Détachement dans le corps des personnels de direction pour l'année 2023

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la note de service ministérielle n° DE-D2022-011703, parue au Bulletin Officiel de l'Education Nationale du 22 décembre 2022 relative au détachement et à l'intégration dans le corps des personnels de direction pour l'année 2023.

La condition requise pour l'accès au corps des personnels de direction est d'appartenir aux corps de niveau équivalent, relevant non seulement du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse mais également d'autres administrations, collectivités territoriales ou établissements publics.

L'accueil en détachement donnera lieu à un recrutement sur profil directement sur poste. Les fiches de poste descriptives sont publiées sur la Place de l'Emploi Public jusqu'au 28 février 2023.

La procédure étant dématérialisée, les personnels qui souhaitent faire acte de candidature doivent se connecter dans l'application Colibris à l'adresse suivante :

<https://demarches.colibris.education.gouv.fr/rh-detachement-pdir-candidature/>  
entre le lundi 30 janvier (12 heures) et le mardi 28 février 2023 (12 heures).

Le nombre de vœux sur poste est fixé à trois au maximum.

Il appartient aux candidats de transmettre via l'application Colibris les pièces justificatives suivantes :

- un curriculum vitae
- une lettre de motivation
- le dernier arrêté d'avancement d'échelon
- un état des services validé par l'autorité hiérarchique

A noter que le Ministère notifiera les décisions d'affectation, le 5 mai 2023, aux agents concernés.

Je vous remercie de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des personnels placés sous votre autorité.

Pour la Rectrice et par délégation,  
La Secrétaire Générale de l'Académie



Valérie PINSET